

**Définition Ravelin : (n.m.) Ouvrage défensif placé à l'avant d'une fortification pour mieux assurer la protection d'une courtine ou d'une porte.**

De l'italien rivellino (petite rive). Le terme est attesté dès le XVe siècle et relevé par Frédéric Godefroy (Dictionnaire de l'ancienne langue française) en 1450, dans un document connu sous le nom d'Aveu de Meru : « Avec belle entree et porte, à laquelle souloit avoir pont levis, et au devant icelle y a ravellin. » Ravelin semble donc alors synonyme de barbacane et de boulevard, puis plus tard de demi-lune.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

